



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE
A I G N E
34210

Téléphone : 04.68.91.22.47
Fax : 04.68.91.80.65
Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 034-213400062-20230327-D202307-DE

Liberté - Egalité - Fraternité



2023-07

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : avenant au bail de chasse – Présidence.

L'an deux mille vingt-trois

Le : vingt-sept mars à 18 heures 00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame La 1ère adjointe, Monsieur le Maire étant empêché

Date de la convocation : le 21 mars 2023

PRÉSENTS : SEGUY Gilles , VIDAL Dominique, , DECOR Mary, VERMER Josianne, CARRERE Nathan, CHOUPAC Gérard, GLEIZES Julien, MAS Claude,

EXCUSES/ABSENTS : FRAISSE Yves

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Monsieur Gilles SEGUY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame la 1ère adjointe précise que la Présidence du Syndicat de chasse a été dévolue à Monsieur Clément FRAISSE en remplacement de Monsieur Lucien MIQUEL.

Il convient donc de faire un avenant au bail du droit de chasse qui lie la mairie de Aigne et le syndicat de chasse.

Cet avenant prendra en compte la nouvelle présidence.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame la 1ère adjointe, à l'unanimité :

- Approuve ces dispositions et autorise Madame la 1ère adjointe à signer tout document relatif à la suite de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par la 1ère adjointe
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE, le



La 1ère adjointe, Dominique VIDAL



Le secrétaire, Gilles SEGUY

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Gilles Seguy, written below the text 'Le secrétaire, Gilles SEGUY'.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.